



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur l'activité en métropole dans les travaux publics

Services producteurs : Service de l'observation et des statistiques (SOeS) – ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Opportunité : avis favorable émis le 16 avril 2010 par la Commission Entreprises et stratégies de marché Réunion du Comité du label du 13 septembre 2010 (formation Entreprises)

Cette enquête a pour objectif de fournir des indicateurs conjoncturels dans le domaine des travaux publics : effectifs ouvriers permanents, heures travaillées sur les chantiers, salaires payés, facturations émises au cours du mois et marchés conclus.

Les indicateurs conjoncturels Travaux Publics élaborés grâce à cette enquête sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de l'activité du secteur. Ils complètent les apports qualitatifs de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics qui recueille l'opinion des chefs d'entreprise sur l'évolution de l'activité et les données structurelles issues de l'ancienne enquête annuelle d'entreprise.

La collecte est réalisée par le service Identification professionnelle et enquête (SIPE) de la Fédération nationale des Travaux Publics (agrée par arrêté ministériel du 4 novembre 1954) qui transmet tous les mois à l'Insee le nombre total des heures effectuées utilisé pour l'élaboration de l'indice de la production industrielle et le montant des marchés conclus en métropole qui alimente des indicateurs européens ; la Fédération communique également mensuellement le montant des facturations pour les comptes trimestriels nationaux.

L'enquête est effectuée en France métropolitaine, par voie postale, auprès d'environ 2 600 entreprises qui déclarent au moins un salarié Travaux Publics aux caisses de congés payés.

Un comité de concertation est composé de représentants de la FNTP, du SOeS et de l'Insee.

Les résultats sont utilisés par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer dans le cadre des activités de l'Observatoire du BTP et publiés par la presse professionnelle. Les indicateurs sont également suivis par des analystes financiers, organismes de conjoncture, cabinets d'études et de conseils, fédérations professionnelles, entreprises.

~ ~ ~

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'activité en métropole dans les travaux publics et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2011 à 2015

Le Président du Comité du label

signé

Michel Euriat